



# TRAVAUX D'ETANCHEITE SUR UNITE SIMONE VEIL LYCEE DESCARTES A RABAT

## CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES



## Sommaire

|                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------|----|
| Sommaire.....                                                        | 2  |
| 1. Préparation et installation de chantier .....                     | 3  |
| TERRASSE N°52 .....                                                  | 5  |
| 2. Nettoyage de la terrasse .....                                    | 5  |
| 3. Réparation ponctuelle de l'étanchéité .....                       | 5  |
| 4. Essais d'étanchéité .....                                         | 6  |
| 5. Support d'équipement.....                                         | 6  |
| 6. Profilé galvanisé ou aluminium.....                               | 7  |
| 7. Auvent.....                                                       | 7  |
| TERRASSE N°53/55.....                                                | 8  |
| 8. Dépose des skydomes existants .....                               | 8  |
| 9. Pose de skydome 1,00 × 1,00 m relié à la détection incendie ..... | 8  |
| TERRASSE N°56 .....                                                  | 9  |
| 10. Dépose du revêtement existant .....                              | 9  |
| 11. Reprise de l'évacuation.....                                     | 10 |
| 12. Caniveaux de terrasse .....                                      | 10 |
| 13. Chape et pose de carrelage .....                                 | 11 |
| 14. Plinthe périphérique .....                                       | 11 |
| 15. Pose d'une descente d'eau inox .....                             | 11 |
| 16. Gouttière façade Est .....                                       | 12 |
| TOILETTES DE LA LOGE DES ARTISTES.....                               | 13 |
| 17. Dépose des faux plafonds.....                                    | 13 |
| 18. Pose de plaque de placoplâtre de type hydro .....                | 13 |
| 19. Peinture et reprise .....                                        | 13 |

## 1. Préparation et installation de chantier

---

L'entreprise devra prendre en compte dans son offre l'ensemble des frais de chantier ci-après, notamment :

- Les installations communes de chantier, tous corps d'état confondus (T.C.E.).
- Les frais de réalisation des Plans d'Assurance Qualité (P.A.Q.) et des études de méthode.
- Les frais de moyens de levage, compris implicitement dans les prix unitaires.
- Les frais d'encadrement, compris implicitement dans les prix unitaires.
- Et plus généralement, tout moyen humain ou matériel nécessaire à la bonne exécution du chantier, la présente liste n'étant pas exhaustive.

Ces travaux d'installation de chantier comprennent l'ensemble des frais d'amenée et de repli, de location, d'entretien, d'adaptation et de déplacement éventuels en cours de chantier. L'entreprise prend également à sa charge toutes les taxes ou redevances exigées par les différents organismes et concessionnaires. Elle prendra possession des lieux dans leur état actuel.

Les travaux à prévoir au titre de l'installation de chantier sont détaillés ci-après (liste non exhaustive) :

### 1.1. Frais d'études

L'entreprise devra prévoir tous les frais d'études nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages (P.A.Q., études de méthode, plans de synthèse, etc.).

### 1.2. Signalisation de chantier

L'entreprise est responsable de la fourniture et de la mise en place des équipements de signalisation réglementaires aux accès et autour du chantier (affichage d'interdiction au public, port du casque obligatoire, etc.). Elle assure également la fourniture et la pose des protections et signalisations temporaires liées à la circulation des piétons et des véhicules au droit des accès du chantier.

### 1.3. Zone d'installation de chantier

La zone d'installation de chantier sera définie en concertation avec le Maître d'Ouvrage avant le commencement des travaux. Cette aire devra permettre le stockage de la totalité des fournitures ainsi que la réalisation des installations nécessaires pour abriter le matériel et les équipements de l'entreprise.

### 1.4. Fermeture et clôture des installations de chantier

- Fourniture d'une clôture de chantier, son déplacement au fur et à mesure de l'avancement des travaux, son entretien, ainsi que sa dépose en fin de chantier.
- Travaux d'adaptation de cette clôture, fourniture et mise en œuvre de tous les portails ou portillons complémentaires nécessaires aux travaux T.C.E. (ossature porteuse, cadres métalliques, bardage, pivots, serrures).
- Obtention, auprès des services compétents, de toutes les autorisations relatives à la mise en place de ces ouvrages, et prise en charge de tous les frais et taxes de voirie éventuels.
- Fermeture journalière de l'ensemble des portes et accès, pendant toute la durée du chantier T.C.E.
- Prise en charge, dans le montant du marché, de toutes les adaptations, modifications et ajouts de clôture en cours de chantier, sur demande du Maître d'Ouvrage ou pour les besoins des travaux T.C.E.

### 1.5. Voiries de chantier

L'entreprise devra prévoir, selon le phasage du chantier, la réalisation de tous les accès et voiries de chantier dimensionnés pour les charges lourdes, permettant la circulation de ses propres camions de livraison et engins de levage.

### **1.6. Protection et sécurité sur les voies d'accès**

L'entreprise devra assurer la protection et la sécurité des personnes et des véhicules pour toutes les parties du chantier en contact avec les voies publiques et les propriétés voisines, en étudiant les mesures et dispositifs de protection conformes aux règlements en vigueur, documents d'hygiène et de sécurité, et règlements communaux.

### **1.7. Bennes à gravats**

L'entreprise devra aménager une aire de stockage des déchets, ainsi que fournir et mettre en place des bennes à gravats pour l'évacuation de l'ensemble des déchets. Toutes les sujétions de transport, de location, de mise en dépôt, de décharge et autres restent à sa charge ; le producteur de déchets reste en tout état de cause responsable de leur bonne élimination. Le brûlage des déchets sur chantier est rappelé comme interdit. Le nombre et l'emplacement des bennes seront déterminés selon les besoins ; elles seront enlevées dès qu'elles seront remplies et renouvelées autant que nécessaire pendant toute la durée du chantier.

### **1.8. Branchements de chantier**

L'alimentation en eau et en électricité sera fournie par le Maître d'Ouvrage, aux frais de l'entreprise. La pose de compteurs divisionnaires par l'entreprise est obligatoire. Les travaux seront réalisés suivant la réglementation en vigueur, à la demande de l'entreprise et sur accord de la maîtrise d'œuvre. Ces travaux comprennent notamment :

- Le branchement, l'alimentation et la distribution en eau potable du chantier, réalisés en coordination avec le Maître d'Ouvrage ; le diamètre de raccordement sera adapté aux besoins du chantier, en tenant compte des besoins en eau pour l'ensemble des travaux.
- Le branchement, l'alimentation et la distribution en électricité et en éclairage de chantier, réalisés en coordination avec le Maître d'Ouvrage ; l'entreprise devra, si nécessaire, fournir et mettre en place un groupe électrogène adapté aux différents matériels présents sur le chantier et aux besoins des travaux.
- La réalisation et l'entretien des réseaux provisoires d'évacuation des eaux de chantier, et leur raccordement à l'assainissement public ; l'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'empêcher la pollution des réseaux existants.

### **1.9. Moyens de lutte contre l'incendie – Moyens de secours**

L'entreprise devra établir un plan général de secours pour toute la durée du chantier, comprenant :

- La position des moyens de secours incendie (extincteurs et bouches d'incendie).
- La position des principales issues.
- L'indication des accès des services de secours.

Ces travaux comprennent la mise en place et l'entretien des extincteurs dans toutes les parties communes des bâtiments et dans toutes les installations de chantier. La totalité des moyens de lutte contre l'incendie et des moyens de secours employés par l'entreprise devra être en corrélation avec la classification des bâtiments.

### **1.10. Travaux en cours de chantier – site non occupé**

Les travaux seront réalisés en site non occupé, pendant les vacances scolaires.

### **1.11. Travaux en fin de chantier**

L'entreprise devra prévoir la démolition de toutes les constructions ayant servi à titre provisoire pendant la durée du chantier, ainsi que la remise en état des abords, comprenant :

- L'enlèvement de tous les gravats, déchets et détritux divers vers des décharges spécialisées.

- Les travaux de reprise des trottoirs et autres ouvrages publics situés au droit du projet.
- La reprise à l'identique de tous les ouvrages mitoyens détériorés lors de la réalisation des travaux du présent projet.

### 1.12. Nettoyage de chantier

Le nettoyage général du chantier et de la zone de cantonnement sera assuré chaque semaine par l'entreprise et à ses frais. L'entreprise aura à sa charge la fourniture et la mise en place, pendant toute la durée du chantier, de goulottes avec prise à chaque niveau permettant l'évacuation des gravois.

### 1.13. Sanitaires de chantier

L'entreprise aura à sa charge l'équipement provisoire des sanitaires (vasques et WC). Le Maître d'Ouvrage pourra, le cas échéant, mettre à disposition de l'entreprise des sanitaires existants à utiliser par les ouvriers, en remplacement provisoire des sanitaires de chantier.

**Prix payé au forfait (Ft) — Prix n° 1.**

## TERRASSE N°52

### 2. Nettoyage de la terrasse

---

Ce prix concerne le nettoyage complet de la terrasse, comprenant l'enlèvement de tous les détritux, végétaux, mousses, accessoires de fixation, briques, morceaux de bois et tout corps étranger présent sur l'ouvrage.

**Ce prix comprend notamment :**

- Le nettoyage manuel de l'ensemble de la surface, sans endommager l'étanchéité existante.
- Le signalement immédiat à la maîtrise d'œuvre de tout incident ou anomalie constaté sur l'étanchéité au cours du nettoyage.
- L'évacuation des gravats et déchets collectés, sans détérioration des équipements et des locaux traversés.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur.

**Prix payé au forfait (Ft) — Prix n° 2.**

### 3. Réparation ponctuelle de l'étanchéité

---

Ce prix comprend, sous couvert de validation de la maîtrise d'œuvre, le remplacement ponctuel du revêtement d'étanchéité sur des points précis identifiés comme défaillants.

Le nombre de points à traiter est estimé à 3, sur la base des visites réalisées sur site ; ce nombre sera ajusté contradictoirement avec la maîtrise d'œuvre lors du constat préalable aux travaux.

**Ce prix comprend notamment :**

- La dépose soignée du revêtement existant sur la zone concernée, sur une surface suffisante pour garantir un raccord sain avec l'étanchéité conservée.

- La réparation ou le remplacement du complexe d'étanchéité au droit du point traité, avec recouvrement et compatibilité avec le système existant.
- Le traitement soigné des raccords avec l'étanchéité conservée afin de garantir la continuité et la pérennité de l'ouvrage.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur (notamment D.T.U. 43.1).

**Prix payé à l'unité (U) — Prix n° 3.**

#### 4. Essais d'étanchéité

---

Ce prix comprend la réalisation d'un essai d'étanchéité par mise en eau de la terrasse, sur une hauteur de 10 cm d'eau, maintenue durant une durée de 24 heures, afin de contrôler l'état et l'efficacité de l'étanchéité de la terrasse.

**Ce prix comprend notamment :**

- L'obturation provisoire des évacuations (descentes d'eaux pluviales, caniveaux, trop-pleins) nécessaire à la mise en eau.
- La mise en eau de la totalité de la surface à contrôler, jusqu'à la hauteur prescrite, en veillant à rester en dessous du point le plus bas des relevés d'étanchéité.
- Le maintien et la surveillance du niveau d'eau pendant toute la durée de l'essai, avec relevé du niveau en début et en fin d'épreuve.
- Le contrôle, en présence de la maîtrise d'œuvre, de l'absence de toute infiltration en sous-face et de toute baisse anormale du niveau d'eau.
- La vidange complète de la terrasse à l'issue de l'essai et la remise en service normale des évacuations.
- L'établissement d'un procès-verbal contradictoire de résultat d'essai, signé par l'entreprise et la maîtrise d'œuvre.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur.

**Prix payé au forfait (Ft) — Prix n° 4.**

#### 5. Support d'équipement

---

Ce prix comprend la réalisation de supports pour les équipements en place sur la terrasse.

**Composition de l'ouvrage :**

- Un tube PVC de diamètre 160 mm, coupé à la hauteur nécessaire et rempli de béton, formant le plot support.
- Un pavé autobloquant de dimensions suffisantes pour recevoir le tube en pied, assurant la répartition des charges sur la protection d'étanchéité.
- Une plaque de membrane PEHD de 2 mm d'épaisseur et de dimensions 20 × 20 cm, disposée sous le pavé autobloquant, afin de protéger l'étanchéité existante du poinçonnement.
- Une seconde plaque de membrane PEHD de même nature, disposée entre la tête du tube et l'équipement supporté, afin d'éviter tout contact direct et toute usure par frottement.

Ce prix comprend également toutes sujétions de manutention, de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur.

**Prix payé à l'unité (U) — Prix n° 5.**

## 6. Profilé galvanisé ou aluminium

---

Ce prix comprend la confection d'un profilé de protection en tôle galvanisée d'épaisseur 75/100° de mm, ou en plaque d'aluminium, façonné par pliage selon la forme et les côtés à protéger indiqués sur le plan/figure joint au présent descriptif.

Les quatre côtés à réaliser présentent des dimensions différentes mais une forme générale identique, conformément au plan de référence.

### Ce prix comprend notamment :

- La fourniture et le façonnage du profilé aux dimensions et à la forme indiquées, pour chacun des quatre côtés.
- La proposition, par l'entreprise, du mode de fixation et d'étanchéisation du profilé, soumise à la validation préalable de la maîtrise d'œuvre avant exécution.
- La pose et la fixation du profilé sur son support, avec traitement soigné de l'étanchéité en périphérie.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur.

**Prix payé au mètre linéaire (ml) — Prix n° 6.**

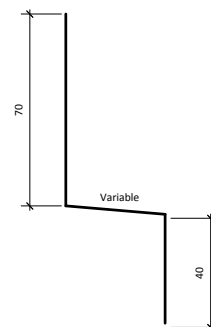
## 7. Auvent

---

Ce prix comprend la réalisation d'un auvent de couverture, de dimensions 1,80 × 1,80 m, à l'identique de l'ouvrage existant.

### Ce prix comprend notamment :

- La fourniture et la pose de la couverture de l'auvent, réalisée en tôle galvanisée ou, pour partie, en plaque d'aluminium, conformément à l'existant.
- La fourniture et la pose de la structure porteuse, réalisée en barres profilées 41\*41 de type Mupro ou équivalent, ayant reçu l'approbation de la maîtrise d'œuvre. Les jonctions seront réalisés avec les adaptateurs spécifiques à chaque marque.
- La fixation ferme des embases de la structure sur les pavés autobloquants, garantissant la stabilité de l'ouvrage sans poinçonnement de l'étanchéité sous-jacente.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur.



**Prix payé au forfait (Ft) — Prix n° 7.**

### 8. Dépose des skydomes existants

---

Ce prix comprend la dépose soignée des skydomes existants faisant fonction d'exutoires de désenfumage, reliés physiquement par câbles au Système de Sécurité Incendie (SSI) / centrale de détection incendie de l'établissement.

**Ce prix comprend notamment :**

- La mise hors tension et la déconnexion sécurisée du câblage de commande relié à la centrale incendie, avec repérage et protection provisoire des câbles conservés (le cas échéant) avant dépose, en coordination avec l'entreprise ou le mainteneur du SSI.
- La dépose proprement dite des unités (dôme, costière/embase, mécanisme d'ouverture, fusible thermique, organes de commande associés), sans dégradation des supports, étanchéités et éléments de couverture conservés.
- Le constat contradictoire de l'état des skydomes déposés (photos à l'appui) et leur remise au Maître d'Ouvrage dans l'état où ils se trouvaient au moment du démontage, à l'endroit désigné par celui-ci.
- L'évacuation de la terrasse et du site de tous les éléments déposés non remis au Maître d'Ouvrage, gravats et déchets associés.
- La vérification de l'état des supports béton (costières, rehausses, scellements) après dépose, et leur remise en état (reprise d'enduit, ragréage, traitement des fissures et des points de pénétration d'eau) si nécessaire, en vue de la réception des surfaces.
- L'organisation d'une réception contradictoire des surfaces et supports, en présence de la maîtrise d'œuvre, préalablement à la pose des nouveaux skydomes.
- La mise en place de protections provisoires (bâchage étanche) des ouvertures en toiture pendant toute la durée séparant la dépose de la pose des nouveaux éléments, afin de garantir l'étanchéité du bâtiment et la sécurité du chantier.
- Toutes sujétions de mise en œuvre, de manutention, de protection et de finition, conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux recommandations des D.T.U. applicables (notamment D.T.U. série 40 – couverture/étanchéité et D.T.U. série 43 – étanchéité des toitures).

**Prix payé à l'unité (U) — Prix n° 8.**

### 9. Pose de skydome 1,00 × 1,00 m relié à la détection incendie

---

Ce prix comprend la fourniture et la pose d'un skydome / exutoire de désenfumage naturel aux dimensions intérieures de 1,00 m × 1,00 m, fonctionnant comme Dispositif d'Évacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur (DENFC), conforme à la norme NF EN 12101-2, titulaire du marquage CE, et raccordé électriquement au réseau de détection incendie existant.

**Ce prix comprend notamment :**

- La soumission préalable, par l'entreprise, d'une fiche technique et d'un échantillon ou d'une documentation du produit proposé (dôme, costière, fusible thermique, organe de commande) à l'approbation de la maîtrise d'œuvre avant toute commande et installation.
- La fourniture du skydome complet : dôme en polycarbonate ou polyester translucide à classement au feu B-s1,d0 (sans chute de gouttelettes enflammées), costière/embase isolée et étanche, mécanisme d'ouverture, et fusible thermique taré conformément aux prescriptions du SSI.
- La pose et la fixation de l'ensemble sur le support béton réceptionné, avec reprise d'étanchéité conforme aux prescriptions des D.T.U. de la série 40 et 43, garantissant l'étanchéité de la liaison costière / support / couverture existante.

- Le raccordement filaire de l'organe de commande du skydome au réseau de détection incendie existant (câblage, repérage, protection mécanique du câble, raccordement à la centrale SSI), en coordination avec le mainteneur ou l'installateur du système de sécurité incendie du site.
- La réalisation, en présence de la maîtrise d'œuvre, des essais et tests de réception : essai d'étanchéité à l'eau (essai au jet), et essai fonctionnel d'ouverture du skydome déclenché par la centrale de détection incendie, avec établissement d'un procès-verbal contradictoire de réception.
- La reprise de toute finition nécessaire en périphérie de l'ouvrage (étanchéité, relevés, couvre-joints) afin de garantir un ouvrage fini, étanche et conforme.
- Toutes sujétions de mise en œuvre, de manutention, de protection, d'essais et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur (NF EN 12101-2 notamment) et aux recommandations des D.T.U. applicables.

**Prix payé à l'unité (U) — Prix n° 9.**

## **TERRASSE N°56**

### **10. Dépose du revêtement existant**

---

Ce prix comprend la dépose du revêtement de la terrasse, composé de dalles carrées épaisses posées sur un système de plots, en vue de la réalisation d'un nouveau revêtement de finition.

**Ce prix comprend notamment :**

- La dépose méthodique des dalles et des plots, sans choc ni outil tranchant au contact du complexe d'étanchéité existant, ce dernier devant rester intact et continu après l'opération.
- Le constat contradictoire, en présence de la maîtrise d'œuvre, de l'état du revêtement d'étanchéité existant après dépose des dalles, avec signalement immédiat de toute anomalie (perforation, cloque, fissure) constatée.
- Le tri, le chargement, le transport et l'évacuation des dalles, plots et débris vers la décharge publique ou une filière de traitement agréée.
- Le nettoyage complet de la surface d'étanchéité existante (poussières, résidus, mousses) afin de permettre son inspection et sa réception avant travaux de réfection d'étanchéité.
- Toutes sujétions de manutention, de protection du complexe d'étanchéité conservé, et de mise en œuvre suivant les généralités de démolition et dépose, en vue de la réception du support pour la pose d'un nouveau revêtement d'étanchéité conforme aux normes NF DTU de la série 43 (notamment NF DTU 43.11 – étanchéité sous protection par dalles sur plots, et NF DTU 43.5 – réfection des ouvrages d'étanchéité).
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur.

**Prix payé au mètre carré (m²) — Prix n° 10.**

## 11. Reprise de l'évacuation

---

Un regard d'évacuation est positionné au droit du gueulard de la terrasse 54. Ce prix comprend la réfection complète de ce regard, avec reprise des parois et du fond, afin d'assurer une étanchéité parfaite, ainsi que la préparation de l'ouvrage pour la réception du caniveau et des descentes d'eaux pluviales issues de la terrasse 54 et de la gouttière de la façade Est.

### Ce prix comprend notamment :

- La dépose des éléments dégradés du regard existant (parois, fond, éventuel ancien dispositif d'évacuation) et la vérification de la structure support.
- La réfection des parois et du fond du regard en mortier hydrofuge ou produit d'étanchéité adapté, garantissant une étanchéité parfaite conforme aux prescriptions des NF DTU de la série 43 et au NF DTU 60.11 pour le dimensionnement des dispositifs d'évacuation.
- Le raccordement soigné et étanche entre l'étanchéité de la terrasse et les parois du regard, avec relevés conformes aux hauteurs minimales prescrites par les DTU applicables.
- La préparation des arrivées et de la géométrie du regard pour la réception ultérieure du caniveau et de la descente d'eaux pluviales issus de la terrasse 54 et de la gouttière façade Est, en cohérence dimensionnelle avec ces ouvrages.
- La mise en place d'une grille ou tampon de visite permettant l'accès au regard pour entretien et nettoyage, conformément aux exigences d'accessibilité des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur.

**Prix payé à l'unité (U) — Prix n° 11.**

## 12. Caniveaux de terrasse

---

Ce prix comprend la fourniture et la pose de caniveaux au sol de type ACO Self 100 H 55 avec grille fonte, ou produit similaire ayant reçu l'approbation de la maîtrise d'œuvre, positionnés selon les indications de la maîtrise d'œuvre en liaison avec le regard d'évacuation.

### Ce prix comprend notamment :

- La fourniture du caniveau (corps, grille fonte de classe de charge adaptée à l'usage piéton de la terrasse) et de ses accessoires de raccordement.
- La pose du caniveau suivant les indications altimétriques et d'implantation de la maîtrise d'œuvre, en cohérence avec la pente de la chape et le raccordement au regard d'évacuation.
- Le renforcement des bords de jonction entre le corps du caniveau et le carrelage au moyen de Sikagrout ou produit équivalent, afin d'assurer la pérennité mécanique de la liaison sous trafic piéton.
- L'étanchéité parfaite de la jonction caniveau / complexe d'étanchéité existant ou refait, conformément aux DTU de la série 43 et au NF DTU 60.11 Partie 3 pour le dimensionnement hydraulique.
- L'obtention d'un avis technique favorable du C.S.T.B. pour tout produit non traditionnel, non traité par les D.T.U., avant mise en œuvre.
- Exécution suivant les règles de l'art, les D.T.U. et normes en vigueur, et conformément aux instructions et directives de la maîtrise d'œuvre.

**Prix payé au mètre linéaire (ml) — Prix n° 12.**

### 13. Chape et pose de carrelage

---

Après validation par le Maître d'Ouvrage de l'échantillon de carreau proposé pour la terrasse — format compris entre 30 × 30 cm minimum et 60 × 60 cm maximum, de première qualité et à pouvoir antidérapant important — ce prix comprend la réalisation de la chape de pose et la pose du carrelage.

**Ce prix comprend notamment :**

- La proposition par l'entreprise de plusieurs références de carreaux au Maître d'Ouvrage, qui choisira le produit le plus adapté en termes d'aspect, de résistance et de classement antidérapant (classe R adaptée à un usage extérieur en terrasse).
- La réalisation de la chape de ciment de pose selon les normes en vigueur, avec une double pente dirigée vers le caniveau, garantissant l'absence de toute zone de rétention d'eau.
- La pose du carrelage au moyen de ciment colle extérieur de type Weber, Sika ou produit similaire ayant obtenu la validation de la maîtrise d'œuvre, adapté à un usage extérieur et à fort trafic.
- La réalisation des joints de carrelage avec des produits spéciaux extérieur et fort trafic de marque Weber, Sika ou similaire ayant reçu l'approbation de la maîtrise d'œuvre, si le type de carreau choisi le nécessite.
- La réalisation de joints de dilatation/fractionnement de la chape et du carrelage aux endroits nécessaires, conformément aux prescriptions des DTU applicables aux revêtements de sol extérieurs.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur.

**Prix payé au mètre carré (m²) — Prix n° 13.**

### 14. Plinthe périphérique

---

Ce prix comprend la fourniture et la pose d'une plinthe périphérique réalisée par découpe du carreau de sol, sur une largeur de 5 cm et sur une longueur totale de 33 ml.

**Ce prix comprend notamment :**

- La découpe soignée du carreau de sol (même référence que le carrelage) sur une largeur de 5 cm, sans épaufrure ni éclat visible en rive.
- La pose vertical de la plinthe, formant relevé, afin d'éviter tout contact direct de l'eau de ruissellement avec les huisseries et les pieds de menuiseries extérieures.
- Le calfeutrement et l'étanchéité de la jonction entre la plinthe et les huisseries au moyen d'un mastic ou produit d'étanchéité adapté à un usage extérieur.
- L'obtention d'un avis technique favorable du C.S.T.B. pour tout produit non traditionnel, non traité par les D.T.U., avant mise en œuvre.
- Exécution suivant les règles de l'art, les D.T.U. et normes en vigueur, et conformément aux instructions et directives de la maîtrise d'œuvre.

**Prix payé au mètre linéaire (ml) — Prix n° 14.**

### 15. Pose d'une descente d'eau inox

---

Ce prix comprend la confection et la pose d'une descente d'eau en inox de section 100 × 50 mm, après dépose soignée du gueulard en béton existant, destinée à la réception des eaux pluviales issues de la terrasse supérieure.

**Ce prix comprend notamment :**

- La dépose soignée du gueulard en béton existant, sans dégradation du support ni de l'étanchéité environnante.
- La fourniture et la confection sur mesure de la descente d'eau en inox (section 100 × 50 mm) adaptée à la géométrie de sortie des eaux de la terrasse supérieure.
- Le raccordement étanche de la descente au point de collecte de la terrasse supérieure, garantissant une étanchéisation parfaite de la liaison, conformément aux prescriptions des DTU de la série 43 et du NF DTU 60.11 Partie 3.
- La fixation verticale de la descente sur une hauteur de 3 m au moyen de colliers spécialement conçus pour cet usage, dimensionnés pour résister aux charges de vent et aux dilatations thermiques.
- Le raccordement soigné, en pied de descente, au regard d'évacuation ou au caniveau, garantissant la continuité hydraulique de l'ouvrage jusqu'à l'exutoire final.
- L'obtention d'un avis technique favorable du C.S.T.B. pour tout produit non traditionnel, non traité par les D.T.U., et la validation du bureau de contrôle et de la maîtrise d'œuvre avant mise en œuvre.
- Exécution suivant les règles de l'art, les D.T.U. et normes en vigueur, conformément aux instructions et directives du bureau de contrôle et de la maîtrise d'œuvre.

**Prix payé à l'unité (U) — Prix n° 15.**

## **16. Gouttière façade Est**

---

Ce prix comprend la fourniture et la pose d'une gouttière PVC demi-circulaire d'un diamètre de 100 mm, sur une longueur de 10 ml, en façade Est de la terrasse, positionnée juste au-dessus des linteaux des huisseries.

**Ce prix comprend notamment :**

- La fourniture de la gouttière PVC demi-circulaire Ø 100 mm et de l'ensemble de ses accessoires : coudes, jonctions, naissance et tampons d'extrémité.
- La fourniture et la pose de tous les systèmes de fixation (crochets de gouttière, supports muraux) adaptés à un ancrage sur mur vertical, dimensionnés conformément au NF DTU 60.11 Partie 3 et aux prescriptions de la marque pour la charge d'eau et de vent attendue.
- L'étanchéité de la fixation le long du mur vertical, garantissant l'absence d'infiltration au droit des points d'ancrage et des jonctions.
- Le raccordement de la gouttière au regard (article 7) ou au caniveau (article 8) par un tube PVC vertical de diamètre nominal DN 125, avec collier de fixation et étanchéité de la traversée éventuelle de support.
- Le respect d'une pente minimale de la gouttière favorisant l'écoulement vers la descente, conformément aux prescriptions du NF DTU 60.11.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur.

**Prix payé à l'ensemble (U) — Prix n° 16.**

## TOILETTES DE LA LOGE DES ARTISTES

### 17. Dépose des faux plafonds

---

Ce prix comprend la dépose des faux plafonds détruits par le dégât des eaux.

**Ce prix comprend notamment :**

- La dépose soignée des plaques de plafond endommagées, en conservant la structure porteuse existante (rails, fourrures, suspentes) en bon état, afin d'éviter tout nouveau percement des dalles de plancher haut.
- La vérification de l'état de l'ossature conservée (rails, fourrures, suspentes, accroches) et le signalement à la maîtrise d'œuvre de tout élément corrodé ou déformé nécessitant un remplacement avant la pose du nouveau plafond.
- Le tri, le chargement et l'évacuation à la décharge de l'ensemble des débris, gravats et morceaux de plâtre issus de la dépose.
- Le nettoyage du plénum (vide entre dalle et ossature) afin de permettre l'inspection des réseaux et équipements en place avant pose du nouveau parement.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur (notamment NF DTU 25.41).

**Prix payé au mètre carré (m²) — Prix n° 17.**

### 18. Pose de plaque de placoplâtre de type hydro

---

Ce prix comprend la pose du faux plafond en plaques de plâtre de type hydrofugé (H1), sur la base de l'ossature existante conservée, confortée par la mise en place de nouveaux raidisseurs.

**Ce prix comprend notamment :**

- La vérification et le confortement de l'ossature existante par la pose de raidisseurs complémentaires (fourrures, suspentes) là où nécessaire, afin de garantir la planéité et la tenue mécanique du nouveau parement, conformément au NF DTU 25.41.
- La fourniture et la pose de plaques de plâtre hydrofugées de type H1, adaptées à la classification du local (local humide de type EB ou EB+ selon usage sanitaire), conformément aux exigences du NF DTU 25.41.
- La réalisation de toutes les réservations nécessaires à l'intégration des équipements en plafond : appareils d'éclairage (luminaires), détecteurs (incendie, présence), bouches ou grilles d'aspiration/extraction, et tout autre équipement technique prévu.
- Le traitement des joints entre plaques (bandes et enduits adaptés aux locaux humides) afin d'assurer la continuité et la tenue du parement dans le temps.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur (notamment NF DTU 25.41).

**Prix payé au mètre carré (m²) — Prix n° 18.**

### 19. Peinture et reprise

---

Ce prix comprend la fourniture et l'application d'une peinture spéciale sanitaires, de couleur blanche, sur l'ensemble de la surface du plafond, ainsi que la reprise du bandeau périphérique en ciment.

**Ce prix comprend notamment :**

- La préparation du support (rebouchage, ponçage, dépoussiérage) avant application, garantissant une surface saine et apte à recevoir la peinture.

- L'application d'une peinture spéciale locaux humides/sanitaires, résistante à l'humidité et aux moisissures, de couleur blanche, en couche(s) suffisante(s) pour un aspect uniforme et durable.
- La reprise du bandeau périphérique en ciment (rebouchage, ragréage ponctuel si nécessaire) avant application de la peinture, afin d'assurer la continuité esthétique entre le plafond et son pourtour.
- La protection des ouvrages et équipements en place (luminaires, détecteurs, grilles) pendant les travaux de peinture.
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de finition conformément aux règles de l'art, aux normes et recommandations des D.T.U. en vigueur.

**Prix payé au mètre carré (m<sup>2</sup>) — Prix n° 19.**